

Proposition du Conseil administratif du 19 août 2026 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 6 904 500 francs complémentaires au crédit de réalisation de 51 882 900 francs brut, voté le 6 février 2018 (proposition PR-1221 délibérations I et II) et destinés aux aménagements d'espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives, soit:

- l'ouverture d'un crédit de 4 156 500 francs complémentaire au crédit de 20 653 700 francs voté le 6 février 2018 (proposition PR-1221/1) destiné à financer les travaux complémentaires d'aménagement d'espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives (secteur COMOGEV);**
- l'ouverture d'un crédit brut de 2 266 300 francs complémentaire au crédit de 31 229 200 francs voté le 6 février 2018 (proposition PR-1221/2) destiné à financer les travaux complémentaires d'aménagement d'espaces publics des abords de la gare CEVA des Eaux-Vives (secteur Ville de Genève), dont à déduire la recette complémentaire du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour un montant de 10 579 000 francs, soit un montant net de -8 312 700 francs;**
- l'ouverture d'un crédit de 481 700 francs destiné à financer l'aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Cette demande de crédit complémentaire correspond au financement d'une part, des travaux supplémentaires nécessaires à la finalisation du chantier d'aménagement du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives en cours d'exécution et qui sont réalisés dans le cadre de la demande de crédit de travaux 1221 (proposition PR-1221) votée le 7 février 2018 dont le montant des délibérations I et II concernées s'élevait à 51 882 900 francs, et d'autre part, au financement des études et la réalisation d'un WC publics sur site, à la place des Tréteaux-Libres.

Contexte et historique de l'opération

En préambule, il est important de noter que le projet a été conçu entre 2012 et 2015, puis déposé en autorisation de construire en 2017. Depuis, les enjeux climatiques, les attentions particulières portées à l'inclusion des personnes, à la mobilité douce, aux complémentarités des modes de déplacement et aux types de revêtements de surface ont connu une forte croissance sur l'espace public. Si le projet initial de 2015 était déjà partiellement en cohérence avec ces principes, il convient aujourd'hui de les intensifier. Il est donc prévu de rendre le projet plus fortement compatible avec les préceptes énoncés ci-dessus, notamment en substituant des surfaces initialement prévues en béton par des revêtements perméables et enherbés/plantés. Il est aussi prévu de réorganiser la circulation des cycles pour une meilleure inclusion des piétonnes et des piétons sur le site, notamment sur la promenade Louise-Boulaz.

Le contexte général de construction d'un nouveau quartier implique que la réalisation des espaces publics soit en forte interaction avec les constructions de nombreux bâtiments, sous-sols, parkings publics et réseaux enterrés. Ce travail de coordination est complexe et interdépendant. Même si cet aspect était déjà pris en compte dans le cadre de la demande de crédit initiale, celui-ci s'est avéré plus contraignant que prévu et a engendré de nombreuses adaptations et ralentissements de plannings.

En décembre 2019, une première partie des travaux de l'espace public a été achevée et inaugurée conformément à la commande politique, offrant aux riveraines et riverains, usagères et usagers du Léman Express, le cadre convenu en termes de qualité de vie et d'usage. Depuis cette date de nombreuses piétonnes et nombreux piétons peuvent emprunter alors partiellement le site, la nouvelle gare, le bâtiment d'activité commerciale et logements, puis la Comédie de Genève. Une seconde étape a été achevée en 2021, puis une troisième en 2024, toujours en correspondance avec les constructions des immeubles adjacents situés sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives notamment. C'est à ce titre que la fin du chantier prévue initialement en 2023, ne sera effective qu'à la fin de l'année 2028, en corrélation avec le planning de réalisation des derniers bâtiments du «Lot BC».

Pour garantir les accès et les usages dans un contexte provisoire, entre mises en services de bâtiments échelonnées et emprises d'installations de chantier variables, des tronçons de chaussée et des surfaces ont dû être construits provisoirement, modifiés ou réalisés par étapes, des modes de constructions (dallages) ont également dû être adaptés pour accélérer certaines étapes et assurer le bon suivi du planning global du site.

Afin d'offrir aux riveraines et riverains ainsi qu'aux diverses usagères et divers usagers un site de qualité dans un environnement de chantier perdurant, il

a été également construit deux aménagements temporaires. L'un sur la place des Tréteaux-Libres constituant le parvis de la gare, et l'autre sur l'esplanade jouxtant les immeubles situés à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives. Ces adaptations dues à la gestion d'un planning étiré étaient nécessaires pour garantir un espace de rencontre sécurisé et convivial, favorisant les interactions sociales, avec des zones de repos et des espaces ombragés, notamment pour les nombreux nouveaux habitants.

Enfin, une rampe située sur la place des Tréteaux-Libres et reliant la partie basse du site à l'esplanade de la gare fait partie intégrante du périmètre. Il s'agit d'un ouvrage appartenant au domaine public offrant sous sa structure en béton armé, un volume potentiel dont le programme, lors de l'élaboration du projet en 2015, n'avait volontairement pas été attribué. En effet, il était alors trop incertain d'en prévoir l'équipement au regard des développements immobiliers adjacent en devenir. Aujourd'hui, les besoins en termes d'usage et d'animation sont connus.

Il est prévu d'y intégrer un WC public, inexistant actuellement sur l'espace public du site.

D'un point de vue global, les dépenses supplémentaires générées et exposées ci-après devant permettre de finaliser les travaux prévus aux délibérations I et II sont estimés à 6 422 800 francs, auxquels il est nécessaire de déduire la recette complémentaire de 10 579 000 francs provenant de la subvention du Fond intercommunal d'équipement (FIE). La définition précise du montant de la subvention, à savoir 13 579 000 francs, a été obtenue en cours de réalisation des aménagements du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives, à la suite du vote de la proposition PR-1221. Le montant total des travaux supplémentaires y compris le coût de la délibération III, après déduction de la recette est estimé à un bénéfice net de 2 220 800 francs.

Exposé des motifs

Délibérations I et II: Travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics

Comme défini dans la proposition PR-1221 initiale, les aménagements d'espaces publics du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives font l'objet de deux délibérations distinctes selon les prises en charges financières des constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Etat de Genève et CFF) ou Ville de Genève seule pour les surfaces y relatives. Aujourd'hui, la société COMOGEV regroupant les maîtres d'ouvrage précités n'existe plus. Par cohérence administrative, la présente proposition tient toutefois compte de cette répartition et des délibérations I et II.

Les prestations supplémentaires faisant l'objet de cette demande de crédit complémentaire sont:

Pour la délibération I:

- Les mobilisations de palissades dues aux phasages complexes, la durée augmentée et les déplacements d'installations de chantier;
- La modification des surfaces initialement prévues en gravier stabilisé, en surfaces engazonnées;
- La modification de la méthode constructive des dallages de l'esplanade afin de pouvoir s'adapter au rythme de construction des partenaires constructeurs (part proportionnelle);
- La modification des escaliers du Parvis Chêne en lien avec la conception électrique (mise à la terre) de la gare du Léman Express;
- La construction d'un aménagement temporaire offrant ombrage et assises situés sur l'esplanade Alice-Bailly;
- L'ajustement des honoraires des mandataires liés à la reprise du projet, au suivi de ces nouveaux travaux et extensions du planning;
- L'ajustement des frais financiers, englobant les prestations du personnel, les intérêts intercalaires et l'augmentation de la TVA à 8,1%.

Pour la délibération II:

- Les mobilisations de palissades dues aux phasages complexes, la durée augmentée et les déplacements d'installations de chantier;
- La modification de surfaces initialement prévues en gravier stabilisé, en surfaces engazonnées;
- La modification de la méthode constructive des dallages de l'esplanade afin de pouvoir s'adapter au rythme de construction des partenaires constructeurs (part proportionnelle);
- La construction d'un aménagement temporaire offrant ombrage, point d'eau, assises et plantations, situé sur la place des Tréteaux-Libres;
- L'ajustement des honoraires des mandataires liés à la reprise de projet, au suivi de ces nouveaux travaux et extensions du planning;
- L'ajustement des frais financiers, englobant les prestations du personnel, les intérêts intercalaires et l'augmentation de la TVA à 8,1%;
- La prise en compte de la recette complémentaire du FIE.

Délibération III: Aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives

Les prestations faisant l'objet de cette demande de crédit complémentaire sont:

- La fourniture et la pose d'un WC publics de type autonettoyant.
- Les travaux de raccordements en énergie et évacuation.
- Les travaux d'adaptation de l'ouvrage en béton «rampe» reliant l'esplanade à la place des Tréteaux-Libres, pour l'insertion du WC public.
- Les honoraires des mandataires pour l'étude de projet et la réalisation des ouvrages.

Programme et descriptif des travaux

Délibérations I et II: Travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics

Le type de travaux et son ordonnancement s'inscrit dans le cadre du chantier réalisé et financé par la proposition PR-1221 initiale, à savoir les travaux de génie-civil, de revêtements de surfaces, de plantations et de finitions.

La surface totale de l'espace public à aménager couvre 52 300 m². A ce jour 33 000 m² ont déjà été aménagés considérant qu'environ 3000 m² ont été livrés provisoirement (place des Tréteaux-Libres et une portion de l'Esplanade Est). L'espace restant à finaliser totalise ainsi 22 000 m².

Délibération III: Aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives

Les principales interventions sont décrites ci-après.

Travaux de génie-civil:

- fouilles et travaux de raccords aux collecteurs d'assainissement des eaux;
- fouilles et travaux d'alimentation en énergie (eau, électricité);
- honoraires d'architecte et ingénieur civil.

Fourniture et mise en œuvre du WC autonettoyant.

- le WC public autonettoyant et son accès totalisent 10 m² environ.

Transition écologique et cohésion sociale

Les adaptations du projet s'inscrivent dans les objectifs de la ville de Genève en matière de développement durable. Ils sont pleinement en adéquation avec la Stratégie climat et les orientations liées aux enjeux climatiques grâce à la mise en œuvre de différents principes, énumérés ci-dessous:

- Amélioration du cadre de vie: renforcement de la biodiversité et lutte contre les effets du changement climatique grâce à la plantation d'arbres supplémentaires qui offriront de l'ombre et amélioreront la qualité de l'air, réduction des îlots de chaleur et amélioration de la gestion des eaux de surface avec la création de surfaces perméables;
- Engagement citoyen renforcé: facilitation du tri et de la gestion des déchets en créant quatre centres de tri sélectif accessibles, esthétiques et fonctionnels, aligné avec les objectifs de transition écologique;
- Valorisation du nouveau quartier: Le site de la nouvelle gare des Eaux-Vives intensifiera son attrait et ses fonctionnalités, renforçant l'image de la ville.

Les aménagements complémentaires permettront de contribuer à la préservation de la biodiversité urbaine, en renforçant l'habitat à diverses espèces de faune et de flore.

S'agissant également d'un pôle majeur d'échange multimodal de transports, il permet déjà aux habitantes et habitants de se reconnecter à la nature tout en évitant les déplacements motorisés et en valorisant un mode de vie respectueux de l'environnement.

Estimation des coûts

Délibération I: Travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics – secteurs COMOGEV

A. Estimation des coûts

Fr.

Travaux d'aménagements votés dans le cadre de la PR-1221

Délibération I – travaux et honoraires	22 092 600
Total coût des travaux votés dans le cadre de la PR-1221	22 092 600

Travaux complémentaires

Installation de chantier complémentaire, déplacements	425 000
Construction des dallages en béton, gradins	1 648 000

Aménagements paysagers	640 000
Travaux provisoires pour coordinations complexes	300 000
Installations d'aménagements provisoires en transition	159 000
Total coût des travaux complémentaires (HT)	3 172 000

Honoraires complémentaires

Ingénieur-e civil	165 000
Architecte paysagiste	228 000
Total honoraires complémentaires (HT)	393 000

Total coût travaux et honoraires (HT)	25 657 600
--	-------------------

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	25 657 600
+ TVA (8,1% × 25 657 600 francs) arrondi	2 078 300

II. Coût total de l'investissement	27 735 900
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 27 735 900 francs) arrondi	1 109 400

III. Sous-total	28 845 300
+ Intérêts intercalaires (1,75% × 28 845 300 francs × 48 mois) / (2 × 12) arrondi	1 009 600

IV. Coût total de l'opération	29 854 900
A déduire crédit voté le 7 février 2018 PR-1221 Délibération I	20 653 700
A déduire crédit d'étude PR-957/1 et crédit travaux PR-1081/1	5 044 700
Soit un montant total brut de la délibération	4 156 500

V. Total net de la délibération I	4 156 500
--	------------------

Délibération II: Travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics – secteurs Ville de Genève

A. Estimation des coûts

Fr.

Travaux d'aménagements votés dans le cadre de la PR-1221

Délibération II – travaux et honoraires 28 763 300

Total coût des travaux voté dans le cadre de la PR-1221 28 763 300

Travaux complémentaires

Installation de chantier complémentaire, déplacements 232 000

Aménagements paysagers 160 000

Travaux provisoires pour coordinations complexes 987 000

Installations d'aménagements provisoires en transition 80 400

Total coût des travaux complémentaires (HT) 1 459 400

Honoraires complémentaires

Ingénieur-e civil 185 000

Architecte paysagiste 264 000

Ingénieur circulation 30 000

Total honoraires complémentaires (HT) 479 000

Total coût travaux (HT) 30 701 700

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT) 30 701 700

+ TVA (8,1% × 30 701 700 francs) arrondi 2 486 800

II. Coût total de l'investissement 33 188 500

+ Prestations du personnel en faveur des investissements
(4% × 33 188 500 francs) arrondi 1 327 500

III. Sous-total 34 516 000

+ Intérêts intercalaires
(1,75% × 34 516 000 francs × 48 mois) / (2 × 12) arrondi 1 208 100

IV. Coût total de l'opération	35 724 100
A déduire crédit voté le 7 février 2018 PR-1221	
Délibération II	31 229 200
A déduire crédit d'étude PR-957/2	2 228 600
Soit un montant total brut de la délibération	2 266 300
A déduire augmentation de la recette FIE (13,579 -3,0 mios)	10 579 000
V. Total net de la délibération II	8 312 700

Délibération III: Aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives

A. Estimation des coûts

Fr.

Travaux

Installation de chantier	30 000
Travaux de maçonnerie et béton armé	25 000
Gestion des eaux, réseau canalisations	35 000
Fourniture et mise en place WC autonettoyant et accès	250 000
Alimentations en énergie	20 000

Total coût des travaux (HT)	360 000
------------------------------------	----------------

Honoraires

Architecte	35 000
Ingénieur-e civil	20 000
Total honoraires (HT)	55 000

Frais secondaires

Frais de reproduction	2 000
Information publique et communication (0,6%)	2 000
Total frais secondaires (HT)	4 000

Total coût travaux (HT)	419 000
--------------------------------	----------------

B. Calcul des frais financiers

	Fr.
I. Coût total construction (HT)	419 000
+ TVA ($8,1\% \times 419\,000$ francs) arrondi	33 900
II. Coût total de l'investissement	452 900
+ Prestations du personnel en faveur des investissements ($5\% \times 452\,900$ francs) arrondi	22 600
III. Sous-total	475 500
+ Intérêts intercalaires ($1,75\% \times 475\,500$ francs $\times 18$ mois) / (2×12) arrondi	6 200
IV. Coût total de l'opération	481 700
V. Total de la délibération III	481 700

Délai de réalisation

Délibérations I et II: travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics

Les travaux pourront redémarrer une fois le vote du Conseil municipal effectué et le délai référendaire écoulé, soit à l'automne 2026. La durée est estimée à 42 mois considérant le solde des surfaces prévues dans le cadre de la proposition PR-1221 initiale restant à construire. La date prévisionnelle de mise en exploitation est fixée pour le printemps 2029.

Pour information, la phase initiale des travaux a débuté en février 2018 pour une mise en exploitation partielle en décembre 2019, puis par étapes jusqu'à décembre 2025.

Délibération III: Aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives

Les études de projet pourront démarrer une fois le vote du Conseil municipal effectué et le délai référendaire écoulé, soit à l'automne 2026.

Référence au 21^e plan financier d'investissement (PFI) 2026-2037

Les délibérations I et II de la présente demande de crédit en lien avec les travaux complémentaires d'aménagement du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives ne sont pas inscrites au 21^e PFI, s'agissant de travaux supplémentaires non prévisibles. L'impact financier est toutefois en faveur de la ville de Genève compte-tenu de la non-budgétisation dans la proposition PR-1221 des revenus provenant du FIE.

La délibération III de la présente demande de crédit est inscrite au 21^e PFI sous le numéro 102.502.14 pour un montant de 2 500 000 francs et un dépôt en 2026.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage des compléments d'aménagement de l'espace public n'engendrent pas de prestations supplémentaires par rapport au budget de fonctionnement voté dans le cadre de la proposition initiale.

La gestion et l'entretien du WC seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire dont le montant est de 30 000 francs, réparti comme suit:

Délibération III

30 000 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM), destiné à l'entretien du WC public.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires du service concerné de la Ville de Genève, soit le groupe 314.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette du crédit complémentaire – délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 30 annuités, s'élèvera à 167 000 francs.

La nouvelle charge financière annuelle du crédit de la proposition PR-1221 – délibération II, compte-tenu des nouveaux éléments de charges et de revenus, s'élèvera à 1 010 300 francs, soit en diminution de 63 200 francs par rapport à la proposition PR-1221 – délibération II.

La charge financière annuelle nette du crédit complémentaire – délibération III, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 51 500 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires des offres complémentaires négociés avec les entreprises adjudicataires des travaux de génie civil et de paysage et validés par la Direction des travaux. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Délibérations I et II

Une demande d'autorisation de construire complémentaire à la DD 110 122 octroyée le 11 avril 2018 est en cours d'élaboration et sera déposée durant l'été 2026.

Délibération III

Une demande d'autorisation de construire sera déposée à l'issue du vote du présent crédit, une fois le délai référendaire écoulé.

Information publique

Depuis le début de l'opération, la Ville de Genève veille à maintenir une communication continue et précise à la population. Des avis sont régulièrement adressés aux riveraines et aux riverains, accompagnés de communiqués de presse pour informer l'ensemble des citoyennes et des citoyens des grandes étapes du chantier, des avancées du projet et des éventuelles perturbations. De plus, des publications sur les réseaux sociaux sont utilisées pour atteindre un public plus large, garantissant ainsi une transparence maximale.

Les supports proposés sont les suivants:

- panneaux de chantier (indiquant le montant des travaux, les noms des entreprises, etc.) installés à chaque extrémité du périmètre d'intervention;
- tout-ménage distribués aux riveraines et aux riverains en début de chantier;
- avis aux riveraines et aux riverains (lettre d'information) distribués lors des grandes étapes de chantier ou lors de changements importants (basculement de la circulation par exemple);
- avis payants dans la presse (l'un pour le début des travaux, l'autre en cas de perturbation importante).

Un triptyque a par ailleurs été publié dans le but de présenter le nouvel aménagement réalisé.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire des crédits des délibérations I et II est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Le projet a été établi par l'AGCM qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le service gestionnaire du crédit de la délibération III est l'AGCM. Le projet a été établi par l'AGCM qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le service bénéficiaire du crédit de la délibération III est le Service logistique et manifestations (LOM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Délibération I – travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics – secteurs COMOGEV

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires complémentaires	393 000	9%
Gros œuvre, travaux complémentaires	3 172 000	76%
Frais financiers (part montant complémentaire)	591 500	15%
Coût total du projet TTC	4 156 500	100%

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2026	500 000		500 000
2027	1 500 000		1 500 000
2028	1 500 000		1 500 000
2029	500 000		500 000
2030	156 500		156 500
Totaux	4 156 500		4 156 500

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	167 000	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	167 000	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-167 000**

Objet: Délibération II – travaux complémentaires d'aménagements d'espaces publics – secteurs Ville de Genève

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires complémentaires	479 000	21%
Gros œuvre, travaux complémentaires	1 459 400	64%
Frais financiers (part montant complémentaire)	327 900	15%
Coût total du projet TTC	2 266 300	100%

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2026	300 000	1 526 000	-1 226 000
2027	600 000		600 000
2028	700 000		700 000
2029	466 300	4 526 000	-4 059 700
2030	200 000	4 527 000	-4 327 000
Totaux	2 266 300	10 579 000	-8 312 700

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	- 63 200	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **+ 63 200**

Objet: Délibération III – aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	55 000	11%
Gros œuvre, travaux complémentaires	360 000	75%
Frais secondaires	4 000	1%
Frais financiers	62 700	13%
Coût total du projet TTC	481 700	100%

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2026	50 000		50 000
2027	300 000		300 000
2028	100 000		100 000
2029	31 700		31 700
Totaux	481 700	0	481 700

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	30 000	LOM
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	51 500	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	81 500	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 81 500

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

*Travaux complémentaires d'aménagement d'espaces publics
du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives – secteurs COMOGEV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 60 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 1^{er} janvier 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 156 500 francs complémentaire au crédit de 20 653 700 francs voté le 6 février 2018 (proposition PR-1221) destiné à financer des travaux complémentaires d'aménagement d'espaces publics du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives (secteurs COMOGEV).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 156 500 francs.

Art. 3. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorties avec le crédit ouvert par la délibération I de la proposition PR-1221 votée le 6 février 2018.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

Travaux complémentaires d'aménagement d'espaces publics du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives – secteurs Ville de Genève

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 60 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 1^{er} janvier 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 266 300 francs complémentaire au crédit de 31 229 200 francs voté le 6 février 2018 (proposition PR-1221) destiné à financer des travaux complémentaires d'aménagement d'espaces publics du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives (secteurs Ville de Genève), dont à déduire la recette complémentaire du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour un montant de 10 579 000 francs, soit une montant net de -8 312 700 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 266 300 francs.

Art. 3. – Les dépenses et le revenu complémentaires prévus à l'article premier seront inscrits à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortis avec le crédit ouvert par la délibération I de la proposition PR-1221 votée le 6 février 2018.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
Aménagement d'un WC public au sein du site
de la nouvelle gare des Eaux-Vives

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 481 700 francs destiné à financer l'aménagement d'un WC public au sein du site de la nouvelle gare des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 481 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2055.